VOL. XLVIII — SAINT-BONIFACE, MANITOBA, MERCREDI, 23 AVRIL 1919 — No. 22

ABONNEMENTS

Canada .... $1.00 par année
Etats-Unis .... 1.50 " "
Europe .... 2.50 " "

Tarif des Annonces

1ère insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente 8 cents

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIE ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN
IMPRIMEUR

Toutes communications concernant le jo[illegible] l'imprimerie devront être adres[illegible]
[illegible] Manitoba
42 [illegible] PROVENCHER
SAINT-BO[illegible] - MANITOBA
Té[illegible] Main 3377

SIR AUGUSTE-REAL ANGERS

La mort vient de coucher dans la tombe, l'un, des chevaliers que l'électorat canadien, en 1896, avait frappés cruellement, au moment où ils risquaient tout, santé, fortune, honneurs publiques et pouvoir, pour la défense des droits nationaux et religieux de leurs compatriotes.

Il y a de cela 23 ans.

Allumée en 1890, au Manitoba, par Greenway, Martin et consorts, l'incendie de passions religieuses qui semblait vouloir consumer notre province, s'était étendue à tout le Canada.

La minorité française et catholique du Manitoba avait vaillamment résisté à l'oppression, elle avait combattu courageusement contre le tourbillon enflammé qui faisait des efforts inouis pour l'envelopper.

Le pied sur la constitution du pays, tenant dans la main l'étendart de la liberté, le drapeau Britannique, cette minorité n'avait pas encore cédé un pouce de terrain, dans sa défense du toit français, et dans sa lutte pour les droits des parents dans l'éducation de la jeunesse, dans l'Ouest Canadien.

Battue une première fois au Conseil Privé d'Angleterre, elle avait remporté une victoire signalée, dans un second appel, où les lords Anglais reconnaissaient la violation des droits de la minorité de cepays et où ils ordonnaient la restitution.

Le gouvernement manitobain se refusait opiniâtrement à se soumettre aux directions et aux injonctions du plus haut tribunal de l'Empire Britannique.

La minorité française du Manitoba avait porté ses plaintes à Ottawa; le pouvoir fédéral était saisi de la question, la lutte s'étendait au delà des limites de notre Province, le Dominion tout entier était appelé à se prononcer sur le point contesté avec acharnement par les deux armées en présence.

Le parti conservateur était au pouvoir à Ottawa.

Affaibli par la perte de son vieux chef sir John Macdonald, mais fidèle toujours à sa mission de gardien de la constitution du pays, conduit par un grand chef orangiste, sir Mackenzie Bowell, qui à la face du pays déclarait crânement que même s'il était seul à défendre les droits de la minorité tels que garantis par la constitution, il les défendrait jusqu'au bout, le parti conservateur, disons-nous, n'en était pas moins travaillé par des divisions intestines qui menaçaient de le faire sombrer.

Pas plus que le parti libéral, il n'était à l'abri des coups de partisans fanatiques sur les questions de race et de religion.

C'est à ce moment, que voulant être juste pour le faible et respectueux de la constitution canadienne, il regarda sans broncher le départ de guerriers tels que McCarthy et Wallace, qui se transportaient, armes et bagages, dans le camp opposé.

Le ministère lui-même se disloquait.

Foster, Montague et autres *"boltaient"*.

Angers, Caron et Ouimet sortaient du cabinet; ces deux derniers revenaient au bercail, croyant et voulant par là servir mieux les intérêts de la minorité; tandis que, animé du même désir, mais se plaçant à un angle différent, Angers persistait dans sa retraite.

Nous ne pouvons ici entrer de nouveau dans tous les détails de la lutte qui se fit alors—il semble bien du reste que l'espace d'un demi-siècle ne sera pas trop long avant que les passions soient assez calmées, pour qu'un jugement vrai et honnête puisse être porté sur cet épisode de la vie politique canadienne.—Mais enfin, après quelques mois de négociations, sir Charles Tupper formait un ministère dans le quel entraient Messieurs Taillon, Angers, Desjardins.

Le parti conservateur par la voix de ses chefs, sans s'occuper des vides causés dans ses rangs par sa loyale attitude, se présentait devant l'électorat du pays avec un Bill rémédiateur, accepté de l'épiscopat du pays, et s'engageait formellement à faire respecter le pact fédéral par ceux qui voulaient le violer.

Le résultat de la lutte fit surgir des contrastes curieux.

Ainsi, tandis qu'à Winnipeg, au centre de l'agitation scolaire, Hugh John Macdonald, avec le Bill rémédiateur de Tupper en mains, faisait mordre la poussière, à Jos. Martin, l'auteur principal de la législation spoliatrice, de 1890—de l'autre côté, Dsjardins, Taillon, Angers, avec le même bill, se faisaient battre lamentablement, dans leur propre province.

Tous les trois, ils mouraient politiquement, martyrs du devoir et de l'honneur dans la lutte pour la rédemption des droits religieux et nationaux de leurs compatriotes.

La petite minorité française et catholique de la Rivière-Rouge était vaincue.

Grâce à Dieu cependant elle n'était pas morte; mais, cruellement blessée, elle a vécu depuis, souffrante et harcelée, courageuse toujours, car toujours confiante en ses droits, trainant cependant toujours avec elle la flèche empoisonnée qui lui a alors été tirée dans les flancs.

Les trois chevaliers qui à cette époque défendaient les tourelles protectrices de notre nationalité ont, petit à petit, senti le voile de l'oubli s'étendre au dessus de leurs têtes.

Magnanimes dans le combat, ils ont été magnanimes dans la retraite.

Ils sont tombés l'épée au poing, et, quand on a brisé leur arme, on les a en même temps blessés au coeur mortellement.

L'un deux, l'Honorable Alphonse Desjardins, ancien zouave pontifical, chrétien ardent et patriote convaincu, après avoir occupé dans le monde politique, social et financier les postes les plus importants, est mort il y a quelques années, pauvre, l'âme meurtrie, mais conservant dans son coeur un amour constant pour ses co-religionnaires du Manitoba, qu'il appelait toujours ses frères d'armes, et qu'il n'a jamais cessé d'aimer jusqu'à son dernier soupir.

Auguste-Real Angers, vient lui aussi de disparaître de la scène du monde.

Député, ministre, senateur, juge, lieutenant-gouverneur chevalir grand croix de Saint Grégoire le Grand, il occupa tous les postes qu'il soit possible à un canadien de gagner.

Toujours et partout il fut l'homme intègre, le parfait gentilhomme, le citoyen sincère, le chevalier sans peur et sans reproches.

Toujours et constamment il fut l'ami, le défenseur, le soutien de la minorité manitobaine.

Pauvre après sa défaite, sa noble fierté lui défendit toujours d'accepter de la part de ses anciens amis une situation, que la malice humaine aurait interprété comme un abandon de principes.

Il s'était sacrifié pour ses compatriotes, il a voulu boire jusqu'à la lie la coupe amère du dévouement méconnu.

Il fut grand toujours, plus grand que le spartiate d'autrefois, parce qu'il fut grand chrétiennement.

La rancoeur n'a pu prendre possession de son âme.

Répoussé et incompris il resta grand patriote et profond chrétien.

Retiré humblement dans son étude d'avocat, il aimait à serrer la main d'un représentant de la minorité manitobaine; il ne se lassait pas de causer avec lui sur les difficultés, les chances de succès l'avenir des siens dans nos immenses plaines.

Il nous aimait comme un père aime ses enfants.

Son intérêt à notre cause ne s'est jamais démenti.

Pour le bien de ses compatriotes et surtout pour nous, il aurait tout sacrifié, fors l'honneur.

De ce *triumvirat* à qui l'histoire, si elle est juste, devra donner une page d'or, un seul survit, sir Louis O. Taillon.

Nous voulons ici nous incliner respectueusement devant ce robuste vieillard, seul survivant de ces grands chefs de 1896.

Si la délicatesse nous empêche de dire aujourd'hui toute l'admiration que nous avons pour lui, nous ne pouvons toutefois nous soustraire au devoir de la reconnaissance.

Nous croyons avoir le droit de parler en ce moment au nom de la minorité manitobaine.

En face de la tombe qui vient de se fermer sur la dépouille mortelle du grand citoyen que fut Auguste-Réal Angers, nous voulons tendre la main à sir Louis Taillon, pour lui demander de nous conduire lui-même auprès de la fosse qui contient son vieux compagnon de combat: sur cette fosse nous voulons avec lui déposer une larme, car, même s'il y a indiscrètion, nous ne pouvons nous empêcher de le dire, nous savons ou plutôt nous sentons avec quelle émotion il s'est penché sur le cadavre du frère d'arme d'autrefois, sur l'ami de toujours, sur le compagnon de cette retraite dont la noblesse, la magnanime fierté, et la grandeur n'ont jamais été surpassées dans la vie politique de notre pays.

La visite aux tombeaux de Desjardins et d'Angers, est un pieux pèlerinage, que tout patriote reconnaissant doit faire, et, qui mieux que sir Louis Taillon, peut accompagner un pèlerin de la Rivière-Rouge?

Quels souvenirs!... Quelles leçons!... Quelles reflexions!

Le Manitoba catholique et français s'incline avec respect et fait une humble prière sur la tombe de feu sir Auguste-Real Angers.

Joseph BERNIER.

* * *

Nous empruntons à l'Evnement la biographie suivante:

Sir Auguste-Réal Angers, C. R., procureur-général dans le gouvernement de Boucherville, ancien lieutenant-gouverneur de la province de Québec, ministre à Ottawa dans les cabinets Thompson Bowell et Tupper, ex-sénateur, est mort le 14 avril, à sa résidence, 352, avenue Wood, Westmount, à l'âge de 81 ans. Sir Auguste avait contracté une pneumonie le 25 janvier dernier et, depuis ce temps, il avait gardé le lit.

Né à Québec, le 4 octobre 1838, il était le fils de feu François-Réal Angers, avocat, et étudia au Séminaire de Nicolet et à l'Université Laval de Québec.

Admis au Barreau en 1860, il exerça sa profession en société avec feu sir Napoléon Casault, ancien juge en chef de la Cour Supérieure, et feu Jean Langlois, C. R., de Québec.

Elu député à l'Assemblée Législative en 1874, il fit partie du gouvernement conservateur comme solliciteur-général, puis procurer-général et démissionna lorsque le gouvernement fut renvoyé d'office par le lieutenant-gouverneur Letellier de S-Just. Candidat dans Montmorency en 1880 il fut nommé juge de la Cour Supérieure la même année et démissionna en 1887 pour accepter le poste de lieutenant-gouverneur de la province de Québec. Son régime fut marqué par un événement extraordinaire: il renvoya d'office, l'hon. Honoré Mercier, premier-ministre de la province, et tout son gouvernement, à la suite du scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en 1891. Une élection eut lieu et le parti de M. Mercier fut renversé.

Nommé au Sénat en 1892, il fut ministre de l'agriculture dans le gouvernement Thompson, puis dans le gouvernement Bowell et enfin dans le gouvernement Tupper. En 1896, il démissionna comme sénateur et, comme ministre, il se présenta dans Québec-Centre. Il fut battu.

Créé Chevalier Grand Croix de S.-Grégoire le Grand, en 1890, il fut "siré" par le Roi Georges V en 1913.

Depuis sa retraite de 1896, sir Auguste-Réal Angers exerçait sa profession à Montréal en société avec MM. Albert de Lorimier, C. R., (maintenant le juge de Lorimier), et M. Eugène Godin, C. R. Il y a quelques années, sir Robert Borden lui avait offert un siège au Sénat pour y représenter une division des Cantons de l'Est. M. Angers refusa parce que ce siège appartenait à un Anglais des Cantons de l'Est et M. Rufus Pope fut nommé.

M. Angers avait épousé, en premières noces, Julia Marguerite Chinic, fille de feu le sénateur Chinic, qui mourut en 1899. En 1890, il épousa Madame Alphonse Hamel, fille de feu Alexandre LeMoine, de Québec. Lady Angers survit à son mari ainsi que deux fils, Eugène et Réal, ce dernier revenu récemment du front, et une fille, Marguerite.

Sir Auguste, qui était le frère de feu le juge Panet Angers, de Québec, laisse aussi une soeur, madame (juge) J.-E. LaRue, de Québec, un beau-fils, le Dr Guy Hamel, de Montréal, et un beau-frère, M. Gaspard LeMoine, de Québec.

LES PIONNIERS

C'est l'heure où tous les peuples accourent à Paris pour faire valoir les droits acquis de leur vitalité ethnique, du rayonnement de leur civilisation propre, de l'expansion de leurs nationaux, de l'accroissement de leur emprise économique, des conquêtes de leur influence morale. Et donc il est trop naturel et trop juste que la France, elle aussi, mette en valeur ses droits—qui sont parfois de très anciens droits, et péniblement, et chèrement acquis.

Car une dure loi fait de la vie des peuples, comme de l'existence des individus, un long combat, ou, tout au moins, impose aux uns comme aux autres l'impérieuse nécessité de l'action. Que vaut et que devient, dans le monde moderne, les droits des nationalités indolemment repliées sur elles-mêmes? Il est de mode, aujourd'hui, d'incriminer "l'impérialisme." Et, certes, nous connaissons une forme d'impérialisme que tout être sensé et honnête doit répudier sans hésiter, l'impérialisme allemand, par exemple, qui prétendait fonder son hégémonie absolue sur l'égorgement ou l'asservissement des peuples. Mais cet "impérialisme", dont on fait si acrimonieusement grief aux races fortes, est-il autre chose que le salutaire besoin d'action, la bienfaisante aspiration vers le mieux qui constituent le ressort essentiel du progrès humain?

Si la France se trouvait aujourd'hui placé à la tête des nations par le seul effet de sa victoire récente, cette position risquerait d'être éphémère. Car la défaite ou la victoire, comme on l'a bien vu, tiennent parfois à peu de choses. Mais la guerre qui s'achève n'est elle-même qu'un épisode particulièrement sanglant et glorieux dans la vie d'un peuple tel que le nôtre, éternellement voué à l'action—qui n'est pas, nécessairement, d'ailleurs, une action guerrière.

La France a toujours été présente sur tous les champs clos, mais aussi sur tous les champs d'activité matérielle, intellectuelle ou morale du monde. Voilà le secret de son prestige séculaire.

A cet égard, il faut bien le dire, ceux-là se trompaient lourdement qui, chez nous, combattirent, depuis 1870, toutes nos entreprises d'expansion coloniale, sous prétexte qu'un pays vaincu et qui veut se ménager des possibilités de revanche doit ménager, concentrer, thésauriser toutes ses ressources pour ce seul but. Ce patriotisme à courte vue nous a coûté l'Egypte et nous eût coûté bien davantage encore s'il fut parvenu à annihiler l'esprit d'initiative et —osons dire le mot—l'esprit de conquête de notre race.

Car il y a conquête et conquête, comme il y a impérialisme et impérialisme. Encore une fois, répétons-le, l'esprit de conquête est inséparable de l'esprit de civilisation. Nous bénissons aujourd'hui l'impérialisme de la Rome antique, qui a conquis, pour le policer le monde barbare. Et nous bénissons plus encore l'impérialisme de la Rome chrétienne, qui a conquis, pour la régénérer, l'âme humaine. C'est parce que la France, même vaincue, n'a jamais renoncé à agir en puissance conquérante—au sens le plus élevé du mot—que son prestige n'a pas fléchi. En sorte que l'équité la plus élémentaire nous commande aujourd'hui d'honorer, en même temps que les soldats de la Marne, de l'Yser et de Verdun, en même temps que les quinze cent mille Français qui sont morts pour le salut et la gloire de la France, tous ceux qui, à un titre quelconque, ont pris part, à travers le vaste monde, aux progrès, aux conquêtes de l'influence française.

Et d'abord les pionniers, les éternels pionniers de la grande nation civilisatrice: nos prêtres et nos religieux missionnaires.

* * *

Dans le premier des deux volumes publiés pendant la guerre par le Comité catholique de propagande française à l'étranger, sous la direction de Mgr Baudrillart (1), figure un chapitre singulièrement émouvant. Il ne s'agit, pourtant, que d'une énumération, d'un bilan de situation. Mais c'est en traits de feu qu'au regard de tout Français digne de ce nom s'inscrivent ces témoignages de la splendeur morale de notre race, de sa puissance incomparable d'apostolat civilisateur.

Voyez plutôt. On parle, à cette heure, de la Syrie, on invoque nos droits dans le Levant, dans tout l'Orient.- Mais si nous avons là-bas des droits, à qui les devons-nous? Aux pionniers de la France, aux ordres religieux dont on trouve partout les représentants, les écoles, les séminaires, les collèges, les universités, les hôpitaux, les dispensaires, les ateliers: Missions Etrangères, Lazaristes, Jésuites, Capucins, Franciscains, Dominicains, Frères de la doctrine chrétienne, Augustins de l'Assomption, etc... Et les congrégations de femmes: soeurs de Saint Vincent de Paul, Petites Soeurs des pauvres, etc. Et faut-il citer les oeuvres: l'Université de Beyrouth, fondée et dirigée par les PP. Jésuites qui viennent précisément de fonder à Changhaï, sur le même modèle, l'Université "Aurore"; l'Institut biblique de Jérusalem, des PP. Dominicains; le séminaire Sainte-Anne, des Pères Blancs; les grands collèges du Levant, d'Egypte, de l'Inde, du Japon, etc.

Partout, partout sont les pionniers de la France: l'admirable société des Missions étrangères de Paris étend son apostolat dans l'Inde, la Birmanie, le Siam, le Laos, la presqu'île de Malacca, l'Indo-Chine, la plus grande partie de la Chine, le Thibet, la Mandchourie, la Corée, le Japon. Et dans les florissantes missions de l'Extrême-Orient rivalisent a-avec les Missionnaires: les Jésuites, les Marianites, les Oblats de Marie, etc. En Océanie voici encore les Missions Etrangères, puis les Maristes de Lyon, les Pères de Picpus. En Afrique les Pères du Saint-Esprit, les "Missions africaines" de Lyon, les Pères Blancs, les Oblats de Marie. A Madagascar: les Lazaristes, les Jésuites, les Pères du Saint-Esprit. En Amérique: les Picpussiens, les Eudistes, les Oblats de Marie, les Pères du Saint-Esprit.

Mais il suffit, sans doute, de résumer par un chiffre ce que représente pour la France l'armée de volontaire que dispersent à travers le monde les Ordres religieux français. Prêtres, frères et religieuses, c'est 25,000 missionnaires, 25,000 pionniers de notre influence qui vont au loin, armés du seul crucifix, combattre pour Dieu et pour la France.

Car partout où nos missionnaires fondent un établissement flotte le drapeau de la Patrie. Et leur oeuvre, qui, tout naturellement, est essentiellement de prosélytisme religieux, d'apostolat charitable, humanitaire et civilisateur, est en même temps si intimement liée à l'intérêt français, le sert si manifestement et si efficacement que les représentants officiels d'un gouvernement qui se flatte, en France, d'être a-religieux, ne croient pouvoir moins faire, dans les pays de missions, que de seconder, de tout leur pouvoir, nos missionnaires. Et ils savent, à l'occasion, remplir, sur ce point, de la façon la plus louable, tout leur devoir. C'est une justice à leur rendre. Dans le second des volumes publiés sous la direction de Mgr Bandrillart, une lettre d'un évêque missionnaire qui porte magnifiquement, aux confins les plus reculés de la Chine, l'honneur d'un des plus beaux noms de notre Bretagne, Mgr de Guébriant complète à merveille le chapitre consacré à nos Missions. Le vicaire apostolique du Kientchang y expose comment, en pleine guerre mondiale, il fut, lui et ses missionnaires, aidé, protégé, soutenu au milieu des plus graves difficultés par le consulat général de France. Voilà un heureux son de cloche. Nous l'avons entendu avec joie pendant la guerre. Nous espérons bien l'entendre encore.

* * *

Car il n'est pas vrai, quoi que certains en pensent, que tout soit fini, que l'ère de l'action, du combat pour la France soit close. On démobilise. Mais suivez ce "poilu" qui, venant de l'ancien front, rentre à Paris, tout chargé du lourd bagage accumulé au cours de quatre ans de campagne et jusque de son casque bosselé et éraillé—pauvre, mais touchant cadeau de la patrie reconnaissante. Suivez-le. Il ne prend pas le chemin d'un foyer familial heureux et gai où la femme et les enfants vont fêter et choyer son retour. Il pénètre, rue du Bac, dans la cour d'une très ancienne et très austère maison. Devant lui s'ouvre et se referme une grille. Le temps de déposer l'uniforme bleu horizon, de revêtir sa soutane d'avant-guerre, et il repart, là-bas, très loin; il va reprendre, aux avant-postes de l'influence française, son service interrompu de pionnier du Christ et de la France.

Ne laissons pas, sans le saluer très bas, repartir, dans la simplicité de son héroïsme obscur, ce Français pour qui il n'y a pas, il n'y aura jamais de démobilisation, et qui ne se croira libéré de son devoir envers son Dieu et sa patrie que par la récompense d'une sainte mort ou d'un beau martyre.

Paul VERGNET.

L'EMPIRE ALLEMAND ANNEXERA-T-IL L'AUTRICHE?

Parmi les problèmes considérables qui se posent à l'heure actuelle, il n'en est pas, à mon avis, de plus important que le sort réservé à l'Autriche allemande dans le futur traité de paix, car il se rattache au problème allemand même.

Or, tandis que l'assemblée de Weimar a placé cette question au premier plan de ses préoccupations, sinon de ses délibérations publiques, tandis que le gouverne Scheidemann - Brockdorff - Randzau la traite secrètement avec Vienne, les délégués des puissances alliées à la conférence la néglige complètement.

Nous allons essayer de montrer que si, par une faiblesse coupable nous permettons à l'empire républicain de Berlin d'annexer l'ancienne Autriche, les Boches auront "gagné" la guerre au lieu de l'avoir perdue.

Cette contrée s'étend sur 100.-000 kilomètres carrés et renferme 7 à 8 millions d'habitants. Mais sa valeur politique et stratégique réside bien plus dans sa situation géographique que dans son étendue et dans le chiffre de sa population.

Faisons d'abord un bref retour en arrière: avant le coup de tonnerre d'août 1914, les hommes d'Etat avertis, sentant venir la tempête, se demandaient avec anxiété sur quel point du globe jaillirait l'étincelle fatale qui mettrait le feu à la "poudre sèche" de Guillaume et ferait sortir du fourreau son grand "sabre aiguisé."

Les peuples eux-mêmes sans avoir les craintes immédiates, étaient envahis par un malaise général, causé par l'incommensurable orgueil tudesque. Ne voyaient-ils pas les préparatifs militaires et navals, développés chaque année dans de budgets sans cesse accrus et votés d'enthousiasme par un Reichstag servile? Ne lisaient-ils pas les publications incendiaires, les ordres du jour provocateurs des Ligues pangermanistes et navales, tous proclamant "l'Allemagne au-dessus de tout"? Enfin, les manifestations théâtrales de Guillaume à Tanger, à Algésiras, en Bosnie-Herzégovine, à Agadir, ses sorties oratoires, apparemment inconsidérées, mais voulues, n'étaient-elles pas des avertissements lumineux pour tous ceux que n'aveuglaient point la passion politique, ou les billevesées pacifistes?

Parmi tous les points noirs qui obscurcissaient l'horizon politique, l'âge très avancé de l'empereur François-Joseph était un des plus inquiétants.

Qu'arriverait-il à la mort du vieux monarque, dont les jours étaient désormais comptés? Ne serait-elle pas l'occasion d'un nouvel accès de gloutonnerie, de l'ogre prussien, déjà gavé, mais jamais repu?

De nombreux diplomates pressentaient, dans [illegible]nement imminent, l'origin[e] [d']une nouvelle guerre de la succession d'Autriche. A Berlin, on ne pensait qu'à cette éventualité. Le projet de la Mitteleuropa était inscrit dans tous les programmes des Ligueurs pangermanistes. Des cartes de "la plus grande Allemagne" avaient été dressées et répandues à profusion; elles englobaient toutes les contrées où l'on parle allemand et même les langues qui en sont dérivées.

L'Allemagne de Guillaume II aspirait surtout—c'est évident—à prendre pied sur la côte de l'Adriatique et, par là, sur la Méditerranée, centre du monde politique et commercial de l'Europe.

Aussi, ne serais-je point surpris si l'on découvrait, un de ces jours, un testament de Bismarck, analogue à celui de Pierre-le-Grand, fixant les étapes qui devaient conduire l'empire germanique à l'hégémonie mondiale!

En tous cas, si le chancelier de fer n'a point laissé ce document écrit de ce genre, le Kaiser, lui, l'avait forgé dans son esprit et traduit dans ses actes. Qu'il me suffise de rappeler sa mainmise sur la Turquie par ses fidèles agents, les Jeunes-Turcs, et son voyage théâtral à Constantinople et à Jérusalem, suivi de la concession du chemin de fer Hambourg-Bagdad!

Mais revenons à l'Autriche:

L'idée directrice de la politique berlinoise, en ces dernières années était de rejeter la puissance austro-hongroise vers l'Est, par l'appât de Salonique; dans ce Drang nach osten, l'occupation de la Bosnie-Herzégovine n'était que le premier pas; la destruction de la Serbie devait être le second.

Aussi bien, en approfondissant ces questions, ne comprend-on pas l'aveuglement des hommes d'Etat de l'Autriche et de l'Italie se prêtant à la réussite dune manoeuvre virtuellement dirigée contre leurs pays. Ne jouaient-ils pas, dans la Triple alliance un rôle de dupe?

François-Joseph et ses conseillers ont-ils vu le péril? Il est permis de le supposer. On prétend même que l'archiduc François-Ferdinand a payé de sa vie sa trop grande clairvoyance. Les autres, trop faibles pour lutter contre leur tout puissant voisin, n'ont trouvé qu'un moyen de sortir de l'impasse: se jeter dans ses bras et lier partie avec lui, de manière à éviter une absorption totale et à se réserver le partage éventuel des bénéfices de l'entreprise.

La Double-Monarchie portait, d'ailleurs, en ses flancs des germes de décomposition, que les événements récents n'ont que trop mis en lumière.

Quant à l'Italie, qu'allait-elle faire dans ce guêpier? car l'Allemagne à Trieste et à Fiume, c'en était fait pour elle de la maîtrise enviée de l'Adriatique italienne.

Elle, au moins, a eu le courage de se ressaisir, et, en août 1914, elle a montré toute la finesse de sa diplomatie; elle a donc rompu délibérément le traité de la Triple-Alliance, comprenant que son intérêt, comme ses aspirations, étaient plutôt du côté de l'Entente.

Il n'en reste pas moins acquis pour tous ceux qui veulent réfléchir et qui connaissent la neutralité boche que le Kaiser, son gouvernement et son peuple tout entier n'attendaient qu'une occasion favorable pour annexer à l'Empire toutes les populations de race allemande de l'Autriche. C'était la reconstitution du Saint-Empire germanique, au profit, cette fois, du vainqueur de Sadowa et de Sedan!

Après avoir été le brillant second, l'Empire des Hasbourgs serait tombé au rang de vassal.

La Hongrie, au courant des projets de Berlin, les appuyait de toutes ses forces, car elle y voyait le moyen de prendre la suprématie dans le nouvel Etat, décapité de Vienne.

Tout conspirait donc, dans l'Europe centrale, pour la réalisation des visées pangermanistes de l'Allemagne, dont la puissance militaire, sans cesse accrue, paraissait assurer la victoire rapide sur la France et la Russie, mal préparées, l'une et l'autre, à affronter le choc des masses formidables des deux empires coalisés.

Ces beaux plans, si habilement machinés, ont été renversés par la victoire complète et inattendue de l'Entente.

N'est-ce pas le cas de dire: "L'homme propose et Dieu dispose?"

Donc, l'Allemagne est battue, elle a capitulé le 11 novembre entre les mains du maréchal Foch.

Mais, croyez-vous que, malgré sa défaite avérée, elle ait renoncé à son projet d'annexion de l'Autriche allemande? Son orgueil et

(A Suivre sur la 2me page)

L'EMPIRE ALLEMAND ANNEXERA-T-IL L'AUTRICHE?

(Suite de la 1ère Page)

sa mentalité sont restés les mêmes.

S'appuyant sur une des propositions du président Wilson, qui proclame "le droit pour les peuples de disposer d'eux-mêmes", elle affirme que les Allemands d'Autriche demandent, comme une faveur insigne, leur incorporation à l'emprie de Berlin.

Et elle agit en conséquence.

Examinons sa tactique sur ce point capital, depuis l'armistice :

Ce sont d'abord des pourparlers secrets entre les goucernants de Berlin et des ministres plus ou moins accrédités de Vienne. Hier encore, on annonçait que M. Bauer, ministre des Affaires étrangères d'Autriche, avait eu des entrevues avec Ebert et Scheidemann à Weimar et que, de là, il se rendait à Berlin pour conférer avec le comte de Brockdorff-Rantzau.

D'autre part, l'Assemblée Nationale allemande a réservé dans son sein des sièges aux représentants de l'Autriche, avec voix consultative; la même mesure a été prise pour le Conseil des Etats.

Aux élections qui viennent d'avoir lieu en Autriche, la propagande et l'argent boches se sont donnés libre carrière, en faveur des candidats favorables à l'annexion.

Les avis différent dans les pays de l'Entente sur les résultats de cette soidisant consultation populaire, mais, à Weimar, on proclame effrontément le succès des partisans de l'Allemagne.

Si nous faisons notre examen de conscience, pouvons-nous nous rendre le témoignage d'avoir fait ce qu'il fallait pour contrebalancer l'influence de nos ennemis à Vienne?

La vérité ne sera connue que dans quelques jours, lors de la réunion de l'Assemblée autrichienne.

Quoi qu'il en soit, tous les Français patriotes doivent s'insurger contre la réunion de l'Autriche à l'Empire ellemand. Si elle avait lieu, nous pourrions reconnaître que nous avons joué à qui perd gagne.

Il importe donc que les délégués à la Conférence de la paix mettent cette question capitale sur le tapis du quai d'Orsay et qu'ils Wilson ont été acceptées, par touprennent des décisions fermes.

Les quatorze propositions de tes les Puissances, comme base de la discussion. Cela ne veut pas dire qu'elles seront appliquées comme des articles de foi, sans examen approfondi.

Malgré sa tournure d'esprit philosophique, le président des Etats-Unis doit se rendre compte que la solution, préconisée par l'Allemagne, serait, pour les Alliés, la faillite de leur victoire, si chèrement achetée.

Un bloc de 80 millions d'Austro-Allemands constituant la Mitteleuropa, ce serait le rêve de Bismarck et de Guillaume réalisé; ce serait un danger plus grave pour la paix future de l'Europe que celui que lui faisait courir le militarisme prussien avant 1914.

Si donc, MM. les plénipotentiaires allemands, quand ils viendront à Paris, ont le toupet de nous apporter cette proposition outrecuidante, les Alliés, je l'espère, leur répondront par un veto unanime et absolu.

En prononçant ce "non volumus" péremptoire, les hommes d'Etat de nos jours prouveront au monde qu'ils ne sont pas de ces idéologues capables de dire: "Périsse l'Europe plutôt qu'un principe!"

Au premier jour de cette semaine, où vont être discutées les nouvelles frontières de l'Allemagne, il m'a paru opportun d'attirer l'attention publique sur une question capitale, généralement peu connue et trop négligée par nos diplomates.

Général PETETIN.

THEATRES

Walker—La semaine prochaine Fishe O'Hara, la célèbre cantatrice fera sa première apparition.

ORPHEUM—La semaine prochaine Taylor Granville et Laura Bierpont seront la plus belle attraction de la semaine.

PANTAGES — Cette semaine Olga Samoroff Trio et Jimmy Britt Arthur Lloyd.

DOMINION — Cette semaine Blanche Sweet six représentations par jour.

AVIS D'APPLICATION POUR DIVORCE

Avis est la présente donnée que Derrick Arthur Hayden, de la Cité de Port Arthur dans le District de Thunder Bay, conducteur, fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session pour un bill de divorce de sa femme, Tydvil Hayden, pour cause de adultère.

Daté à Port Arthur ce douzième jour de décembre 1918.

KEEFER, KEEFER & TOWERS,
Port Arthur, Ont.

Solliciteurs pour Derrick Arthur Hayden.

5—26

Le Ministre des Travaux public recevra jusqu'à midi, mardi, le 6 mai 1919, des soumissions pour la construction d'un barrage à poutres d'arrêt, de ponts en pilotis et d'un canal de déviation de la rivière Little Pembina dans le lac Pélican, comté de Souris, Manitoba, lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au soussigné, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour déviation de la rivière Little Pembina, Man."

On peut consulter les plans, les formules de contrat et se procurer des devis et des formules de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, aux bureaux de l'ingénieur de district à Winnipeg, et au bureau de poste Ninette, comté de Souris Man.

On ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules fournies par le ministère conformément aux conditions mentionnées dans les dites formules.

Un chèque égal à 10 p. c. du montant de la soumission, fait à l'ordre du ministre des Travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. On acceptera aussi comme garantie des bons des emprunts de guerre du Dominion, ou des bons d'emprunt et des chèque compléter le montant.

Remarque.—On peut se procurer au ministère des Travaux publics des tracés bleus (blue prints) en fournissant un chèque de banque, accepté, pour la somme de $10 payable à l'ordre du ministre des Travaux publics. Ce chèque sera remis si le soumissionnaire offre une soumission régulière.

Par ordre,
R. C. DESROCHERS,
Secrétaire.
Ministère des Travaux Publics,
Ottawa, le 8 avril 1919. 21—22

THE CANADIAN WESTERN RAILWAY COMPANY

AVIS est par la présente donné qu'une application sera faite au Parlement du Canada, à sa présente session par le Canadian Western Railway Company d'un acte étendant dud élasi pour le commencement et de terminer la construction du chemin de fer autorisé par la section 1 du Chapitre 49 des statuts du Canada, en l'année 1917.

Daté à Ottawa, ce 27ème jour de mars 1919

SMELLIE & LEWIS,
Solliciteurs des Applicants.
21—26

SUISSE

Vers une revision de la Constitution fédérale

Même en Suisse, le Code national peut être susceptible de quelques améliorations. Elaboré en 1874, presque au lendemain de troubles confessionnels et au souvenir de conflits plus anciens, il renferme, au point de vue religieux, des traces d'une certaine méfiance à l'égard du clergé. Qu'on en juge d'après ces courts extraits :

L'Ordre des Jésuites et les sociétés qui lui sont affiliées ne peuvent être reçus dans aucune partie de la Suisse, et toute action dans l'église et dans l'école est interdite à leurs membres. (Art. 51.)

Il est interdit de fonder de nouveaux couvents ou Ordres religieux et de rétablir ceux qui ont été supprimés. (Art. 52.)

Est éligible aux Chambres fédérales tout citoyen laïques. (Art. 75.)

Récemment, ce dernier article a provoqué une intéressante discussion. Un pasteur protestant ayant été élu conseiller national, on se demandait s'il pouvait être accepté dans l'honorable sénat. Lui-même a plaidé sa cause, dans la séance du 5 février, en exposant qu'il était "laïque" et non "ecclésiastique".

Certains députés ont saisi l'occasion pour demander la suppression de cette réserve équivoque et inconvenante. M. Musy, membre du gouvernement de Fribourg, a estimé que le moment était venu pour réclamer une revision partiellle de la Constitution: autres temps, autres moeurs, autres besoins. D'entente avec une quarantaine de collègues, il a déposé, le 7 février, et soutenu, le 13, une motion bien justifiée. En voici le troisième point, relatif au domaine religieux :

Application pratique et intégrale du principe de la liberté de conscience et de croyance et de la liberté du culte garanties par les articles 49 et 50, alinéa premier de la Constitution; suppression, par conséquent, de toutes les dispositions d'ordre exceptionnel contraires au principe de la liberté garantie par la Constitution. ensuite un rapport.

Le Conseil fédéral a promis d'étudier la question et de présenter

Attendons avec confiance, écrit à ce propos la Semaine Catholique Suisse, à laquelle nous empruntons ces détails: l'attitude si patrioque des catholiques pendant les derniers événements doit dicter la solution du problème. Après s'être si bien comportés aux heures les plus sombres, ils ne sauraient être dédaignés comme de vulgaires "indésirables".

IRLANDE

La béatification des martyrs irlandais

Le cardinal Logue, primat d'Irlande, a envoyé récemment au clergé de son archidiocèse d'Armagh, une lettre qui a été lue à la messe et qui fait appel à la générosité des fidèles pour fournir les fonds nécessaires à la béatification des martyrs irlandais en Cour de Rome.

En fait, le procès du Vénérable Olivier Plunkett s'est heureusement terminé; mais il reste encore la cérémonie solennelle de la béatification; il est probable que cette cérémonie n'aura lieu que lorsque la paix sera établie et que les voyages seront devenus possibles; alors, un très grand nombre d'Irlandais tiendront certainement à assister à cette cérémonie. C'est, en effet, la première fois depuis la canonisation de saint Malachie qu'un enfant de l'archidiocèse d'Armagh est élevé sur les autels, et il n'y en a pas eu d'autres, en Irlande, de puis sainte Laurence O'Toole.

Il s'agit maintenant d'obtenir la béatification de 225 Irlandais, prêtres et laïques, qui sont morts pour leur foi.

NOTES LOCALES

30 à 40 chars chargé de grain ont brûlé lundi soir sur la track du C.N.R. On estime les dommages à près de $105,000.

L'Assoiation des Veterans de guerre a fait application au gouvernement fédéral demandant que la reserve des sauvages à Pequis, deux milles au nord de Selkirk soit mis à la disposition des soldats.

On a commencé les travaux dans une des bâtises de la Artic Ice Co., a Norwood dans le but de Manufacturer du papier.

Une appropriation de $60,000 a été votée par le Canadian Railway pour la construction d'une salle de danse et un restaurant a Grand Beach.

Il y a 20 ans la crême se vendait 5 sous la chopine, et les bouchers avaient la pratique de donner un morceau de forçure pour le chat a toute personne qui achetait un steak de 15 sous la livre.

Madame Veuve Frobisher vendra à l'enchère le 30 avril à midi des animaux, chevaux, wagons et tout les instuments aratoires pour la ferme. Les conditions sont comptant.

La fête des arbres cette année sera le 12 mai au lieu du 1er lundi de mai comme les années précédente.

On ne peut plus se plaindre que le pont Provencher n'est iluminé, car il est le pont le mieux illuminé de l'Ouest.

Le conseil de ville siègera en cour de révision vendredi le 25 courant à 7.30 p.m. pour entendre les plaintes contre le rôle de 1919.

LE SOLDAT-COLON

Le gouvernement lui offre des avantages apréciables

Le nombre est grand des soldats qui se disposent à s'établir sur des terres, et à profiter en ceci des avantages qui sont offerts par le gouvernement par l'entremise de la Commission de l'Etablissement des Soldats sur des Terres. C'est que les avantages qui sont ainsi offerts sont nombreux. Non seulement procure-t-on au soldat-colon l'argent nécessaire pour acheter la terre sur laquelle il désire s'établir, et cela à des conditions facile de remboursement, mais on lui fournit également l'argent nécessaire pour acheter son "roulant", ses machines agricoles, ses animaux de la ferme et autres.

La Commission de l'Etablissement des Soldats sur des Terres n'arrête pas là son aide au soldat-colon. De fait, elle a conclu des arrangements avec des firmes d'après lesquels les soldats-olons peuvent se procurer des voitures, des harnais à des prix réduits. D'autres arrengements ont été faits d'après lesquels le soldat-colon peut acheter à des prix raisonnables des chevaux et des bestiaux de bonnes races, à certains endroits lorsqu'il s'agit des provinces de l'ouest mais n'importe où quand il s'agit de Québec et des autres provinces de l'est. Cependant quand il s'agit de ces dernières provinces, les achats se font sous la surveillance d'un officier d'expérience de la Commission, afin de protéger le soldat-colon contre l'exploitation et lui assurer l'acquisition d'animaux convenables sous tous les rapports.

Comme on le voit se sont là des avantages appréciables qui seront accueillis avec satisfaction par le grand nombre des soldats qui s'établiront sur des terres.

DECES

A Saint-Vital le 20 courant est décédée Madame Veuve Joseph Ranger. Son service à eu lieu ce matin à la cathédrale.

LES PROBLEMES D'APRES-GUERRE

La Crise de L'Autorité Maritale

Ce n'est pas de savoir si les femmes voteront, qui nous inquiète dans le féminisme.

L'Eglise catholique, à travers les siècles, a connu bien d'autres pouvoirs remis entre les mains des femmes, singulièrement plus grands que celui de déposer dans l'urne électorale un petit carré de papier représentant une part infinitésimale de la volonté de la Nation.

Elle a connu des reines et des régentes qui ont eu dans le gouvernement même de leur patrie un rôle personnel décisif. Il me semble, pour prendre un exemple dans notre pays, que Blanche de Castille, la mère de Saint-Louis, a eu toutes les initiatives que peut exercer un chef d'Etat, singulièrement plus osées que la plupart des décisions d'un président de la République?

Elle a connu des saintes conseillères des Papes. Vit-on jamais rôle féminin plus étendu que celui de Sainte Catherine de Sienne? "Humble fille d'artisan, écrit le P. Cocarne, elle parle et enseigné comme les plus grands docteurs, elle décide les questions les plus ardues de la théologie; elle écrit dans la langue du Dante et de Pétrarque d'un style qui tient d'eux et de leur race; elle se lève de l'extase pour prêcher, comme saint Paul, Jésus crucifié; elle va le porter, dans son corps stigmatisé par la souffrance et par l'amour, aux Papes, aux princes de l'Eglise et de l'Empire, aux pauvres malades et aux foules avides de sa parole; elle n'a d'attrait que pour sa cellule qui lui donne Dieu, son époux, et ce même amour la promène à travers les villes d'Italie, la conduit jusqu'en France, à Avignon, d'où elle ramène en triomphe le Pape Grégoire à Rome, accomplissant ainsi, elle simple femme, cette grande réparation à laquelle avaient travaillé vainement les efforts des plus puissants et des plus habiles."

Elle a connu des femmes chefs d'armée, des femmes généralissimes Jeanne d'Arc n'en est-elle pas le plus miraculeux exemple? "Vous fûtes en votre conseil, disait la Pucelle à Orléans, et je fus au mien". Le lendemain avait lieu la prise décisive du fort des Tourelles.

Elle a connu des abbesses exerçant tous les pouvoirs de juridiction "Au civil, lisons-nous dans le Pélerinage au pays du Cid, d'Ozanam, les Dames de las Huelgas avaient la seigneurie de cinquante-et-un bourgs et villages; connaissance des causes civiles et criminelles, nominations des alcades, écrivains, alguazils. Les officiers de justice de Burgos ne pouvaient pénétrer chez elle verges levées. Ils laissaient les verges en entrant ou les laissaient à la porte. Au contraire, l'abbesse avait un juge à Burgos pour la conservation de ses droits sur le blé et les légumes qui se vendaient au marché Saint-Ferdinand y avait ajouté la moitié des droits réguliers sur les eaux de l'Arlanzon".

En France, les abbesses de Chelles et de Fontevrault envoyaient leurs procureurs aux Etats-Généraux et leur contigent militaire sous les drapeaux des rois. L'Allemagne avait des religieuses qui siégeaient dans les diètes et devant elles l'Empereur descendait de cheval.

Jamais les femmes ne retrouveront puissance pareille à celle où, au Moyen-Age, l'Eglise, après les avoir fait sortir de l'esclavage antique et protégées contre l'esclavage mahométan, les avait effectivement placées.

Que les femmes votent, ou ne votent pas, ce qui nous inquiète c'est de savoir si l'autorité continuera d'être respectée dans la famille? L'idéal serait, ce qui n'a rien à voir avec le principe même du vote des femmes, que la famille vote, non l'individu. Elle est en effet la véritable cellule sociale, née du passé, vivant dans le présent, préparant l'avenir. Elle demeure, tandis que l'individu passe. Elle exerce son droit de contrôle dans cet agrégat de familles qui constitue la patrie, par conséquent son droit de vote, par son chef, le père quand il vit, la mère quand il est mort. Ce chef a autant de voix qu'il représente de têtes et porte de charges familiales.

Mais la famille comme toute société organisée, a besoin d'un pouvoir de direction. Dans cet état minuscule, le diviser c'est l'annihiler. Il faut bien que quelqu'un gouverne, à peine de voir régner l'anarchie familiale: au mari donc de commander, à la femme de conseiller et, ayons la franchise de le dire, d'obéir sous une autorité douce et affectueuse.

Or il semble bien que contre cette autorité maritale tout conspire: les lois, les moeurs, le théâtre, la rue. Allons-nous donc vers le bolchevisme familial?

Que les femmes votent donc librement dans la grande société nationale, je n'y vois point d'inconvénient, si elles acceptent volontairement une discipline dans la petite société familiale. "Que les femmes, a dit Saint-Paul, soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, car le mari est le chef de sa femme comme le Christ est le chef de l'Eglise... Vous, maris, aimez vos femmes comme le Christ aussi a aimé l'Eglise et s'est livré pour elle."

Henry REVERDY.

NOUS SAVONS MAL L'HISTOIRE DE NOTRE RACE

(Suite)

Je crois que le lecteur, s'il a bien voulu me suivre, s efait maintenant une idée plus nette de la situation de notre race dans la vallée du Rhin. Prenons la Lorraine. C'est en trois temps que la Prusse, aidée de toute la Germanie, a essayé de nous l'enlever. En 1815, la Prusse s'est annexé la Lorraine de la Sarre; en 1871, la Lorraine messine; en 1914, elle comptait bien nous voler Nancy et le reste.

Mais non, il faut que d'un seul mouvement, aujourd'hui nous désannexions Metz et la Sarre, et que nous rétablissions dans son intégrité la Lorraine. Ah! dame, dans la région de la Sarre, après cent quatre ans de contrainte teutonne, il était temps que nous arrivions! La Sarre captive se dénaturait. Les faits que j'ai accumulés ont donné aux lecteurs le dessin et les couleurs de cette tragédie, aussi belle et aussi vraie que la tragédie de l'Alsace-Lorraine.

Ces documents et ces émouvantes anecdotes, j'aurais pu aisément les mettre en système. J'ai pensé que dans leur simplicité et tout nûment ils parleraient mieux. Ne changeons pas de méthode, et pour mesurer le déclin d'où nous nous sommes relevés, pour calculer le refroidissement de nos extrémités, prenons deux exemples, l'un plus physique, l'autre plus moral.

Regardez les usines de Dilling-sur-Sarre. En 1685, c'est la France qui gouverne sur la Sarre; Louis XIV accorde au marquis de Lenoncourt (un Lorrain), seigneur de Dilling, le droit de construire une usine de fer et d'acier. Après la paix de Ryswick, qui restitue la région aux ducs de Lorraine, ce droit est renouvelé, en 1697 et 1720, par la cour de Lorraine. En 1766, Dilling devient français, puis, en 1815, prussien, et en 1829 quelques actionnaires allemands y pénètrent. Pourtant, le long du siècle, jusqu'en 1880, la direction des usines de Dilling-sur-Sarre est restée française. La langue française est demeurée la langue des assemblées générales et des réunions du comté, jusqu'en 1904. Le comité a compris deux membres français jusqu'en 1912. A cette date, ces deux Français ont été exclus par ordre du gouvernement allemand. En 1914, trois cent trente actions sur sept cent cinquante appartenaient encore à des Français. Vainement les Allemands faisaient-ils des efforts acharnés pour se débarasser de nos compatriotes. Ceux-ci, une centaine environ, tenaient bon. Parmi eux, je relève quatre généraux, un très grand nombre d'officiers, beaucoup de hauts fonctionnaires, préfets, conseillers à la cour d'appel de Paris et conseillers-maîtres F la cour des comptes. Au cours de la guerre, leurs parts furent saisies et attribuées aux actionnaires allemands.

Voilà l'histoire d'une pensée et d'une activité françaises. Passons à quelque chose de plus spirituel encore. Regardons une famille du terroir, et quelle famille!

Le fameux Lasalle, le héros de l'Egypte, de l'Italie, de l'Espagne, d'Austerlitz et de Wagram, le modèle des cavaliers français, était Lorrain, et son frère s'était fixé dans la région de Sarrelouis. Ce frère mourut en laissant un fils qui épousa une Française, mais qui, tout de même, resté dans la Sarre annexée à la Prusse, y devint sous-préfet. Quand il mettait son uniforme pour une cérémonie officielle, les bonnes femmes de Sarrelouis l'apostrophaient familièrement : "Est-ce que vous n'êtes pas honteux, monsieur de Lasalle, de vous promener ici habillé en Prussien?" Il ne se fâchait pas, il pensait comme elles, il était resté Français de tempérament. Seulement, les Français ne revenaient pas! Son fils est mort, son petit-fils a aujourd'hui une vingtaine d'années et se croit complètement Allemand. N'empêche que le plus bel ornement de la maison, c'est toujours le portrait du grand-oncle héroïque, le portrait du général Lasalle, d'après Gros. J'ai bon espoir que la goutte de sang français aura tôt fait de se ranimer et de commander toute la famille. Mais il était temps que nous arrivions et que nous vinssions raviver des lampes à demi-éteintes, dont la mauvaise odeur soulève le coeur.

(A suivre)



Proclamation!

CITE DE SAINT-BONIFACE

ATTENDU que le Conseil de la Cité de Saint-Boniface, a, par résolution, autorisé le Maire à lancer une proclamation, invitant tous les citoyens à entrer dans le mou vement qui a pour objet le nettoyage annuel du printemps qui améliore l'apparence générale ainsi que la salubrité de la Ville.

DONC, moi, Hormisdas Béliveau, Maire de la Cité de Saint-Boniface, invite respectueusement l'assistance de tous et chacun des citoyens à faire le nettoyage et à se débarasser de rebuts de toute sorte qui peuvent se trouver dans la ville.

Si tous les intéressés coopèrent à ce mouvement d'intérêt public en ramassant les dits rebuts, le Département d'Hygiène les enlèvera et, de cette façon, on pourra obtenir un excellent nettoyage.

Nous demandons instamment que tous prennent part au mouvement dont le résultat sera de maintenir notre Ville dans un état de propreté, de belle apparence et de salubrité.

La semaine du grand nettoyage commencera :

LE 28 AVRIL POUR FINIR LE 3 MAI

Mais il n'est pas nécessaire d'attendre jusqu'alors pour se mettre en mouvement,

NE TARDEZ PAS

DONNE SOUS MA SIGNATURE, au bureau du Maire, Cité de Saint-Boniface, Manitoba, ce dix-neuvième jour d'avril, 1919.

H. BELIVEAU,
Maire.

PETITES ANNONCES

ON DEMANDE—Une servante générale une femme de préference. Bon gages. S'adresser à Madame Gevaert, 86, Avenue Provencher, Saint-Boniface. —21

ON DEMANDE — Une bonne servante. Sans lavage. Bon salaire. S'adresser à Mme Dr Lachance, No 4, rue Hamel, Saint-Boniface. —20

IMAGES MIRACULEUSE DE ST-ROCH — Canadiens-français catholiques achetez l'image de Saint-Roch en couleur format 8½x11 pour vous proteger contre les maladies contagieuses. Prix franco 10 sous. Agents demandés. Gros profits. S'adresser : A. BARNABE, 1331, rue Delorimier, Montréal. —20

ON DEMANDE—Une servante chez Madame F. Deniset, 139, Avenue Provencher; téléphone M. 993. Très bons gages. Pas de lavage.

ON DEMANDE—Une servante. S'Adresser à Mme T.-A. Bernier, 147, Avenue Provencher. Télé. M. 2290